

312 bis 1854

N^o 263



Quittance
par Mathieu
Chateau a Monsieur
Dumy exarches

Pardevant M^r. Francois Achille Feltiere
et son collègue notaires à Bourgenent chef lieu d'arrondissement
Département de la Creuse sous signés,

ont comparus,
Monsieur Mathieu Chateau aîné propriétaire et maître
maçon demurant à Lyon rue Ciron numéro vingt
Deux,

Lequel a par ces présentes reconnu avoir reçu en bon et
sain état de la somme de deux cent dix francs en principal
et de la somme de dix francs en intérêts à la vue des notaires
sous signés.

D^r Steinne Dumy de maie Dumy épouse de
Mathieu ~~est~~ Chateau jeune qui l'autorise tout le bien
cultivateur demeurant ensemble au village de la Cour
de Nozet commune de saint Pardoux Lavault

+
à ce présent et
acceptant

La somme de deux cent dix francs composée 1^o de

Deux cents francs montant en principal d'un quitus
subrogatoire passé devant M^r. Feltiere l'un des
notaires le vingt neuf janvier mil huit cent cinquante

vingt enregistré, consentie par Leonard Conchonnet
propriétaire cultivateur demeurant au village de

Prégnat commune de saint Martin Chateau
au profit de Mathieu Chateau comparant pour
a la décharge d'Steinne Dumy comparant et de madame

Harvy sa femme aujourd'hui décédée représentée par
l'épouse Mathieu Chateau jeune, cette somme
était due par les époux Steinne Dumy à Steinne

Conchonnet père de Leonard Conchonnet premier
qui est son seul héritier suivant obligation passée devant
M^r. Leonard Michel Rouillon procureur de

M^r. Feltiere le premier mars mil huit cent
quarante huit enregistré 2^o De la somme de
Dix francs pour intérêts courus depuis ledit

temps qui se sont dus jusqu'à ce jour.



en

